



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 60997

Texte de la question

M Jean-Paul Calloud demande à M le ministre des affaires sociales et de l'intégration de bien vouloir lui indiquer s'il est possible de connaître, au sein du budget de l'assurance maladie de la sécurité sociale, la répartition des sommes entre les différentes dépenses.

Texte de la réponse

Reponse. - En 1992, les dépenses d'assurance maladie du régime général de sécurité sociale devraient représenter 478 milliards de francs. 87 p 100 de ce montant, soit 416 milliards de francs, sont consacrés au service des prestations en métropole : 380 milliards au titre de l'assurance maladie proprement dite, 20 milliards au titre de la maternité, et 16 milliards au titre de l'invalidité et du décès. 8,5 milliards de prestations sont servies dans les DOM. Le reste des dépenses (soit 53 milliards) est consacré aux charges annexes (gestion administrative, action sanitaire et sociale, contrôle médical et actions de prévention) pour un montant de 29 milliards, aux transferts versés à d'autres régimes (18 milliards) et avantages sociaux des professions de santé conventionnées (6 milliards).

Données clés

Auteur : [M. Calloud Jean-Paul](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60997

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 août 1992, page 3769